

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 06/04/2016

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Elisabeth CHARBONNEL, Romain GUILLAUME, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Bernadette GOIGOUX, Jacques GALISSON

Absent :

Excusé : James LAIRE pouvoir à Jacques GALISSON

Secrétaire de séance : Roger GATIGNOL

1° VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose de voter les taux des différentes taxes. Il précise que la commission finance a élaboré le budget sans augmentation de celles-ci

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.09 %
- Taxe foncière bâtie : 16.49 %
- Taxe foncière non bâtie : 71.14%

PROJET LAROSE : Monsieur LAROSE – propriétaire à Chastreix Sancy prend la parole pour exposer succinctement aux membres du conseil, son projet sis à Chastreix Sancy. Il souhaiterait construire un bâtiment qui pourrait accueillir, l'école de ski, des logements, une salle de détente etc... Cette structure pourrait fonctionner été/hiver. L'implantation souhaitée du bâtiment reste à déterminer. Monsieur le Maire s'engage à prendre contact avec Madame la Sous-Préfète dans le cadre de ce dossier.

2° BUDGET COMMUNE

Monsieur Philippe VALLON présente le budget COMMUNE établi par la Commission « Finances ».

Ce budget s'équilibre à la somme de 737 726 euros en dépenses/recettes – section de Fonctionnement et s'équilibre à la somme de 503 288 euros en dépenses/recettes – section d'Investissement.

Après délibéré, le budget COMMUNE est adopté à l'unanimité.

3° BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Philippe VALLON présente le budget ASSAINISSEMENT établi par la Commission « Finances ».

Ce budget s'équilibre à la somme de 57 967 euros en dépenses/recettes – section de Fonctionnement et s'équilibre à la somme de 121 461 euros en dépenses/recettes – section d'Investissement.

Après délibéré, le budget ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité.

4° BUDGET EAU

Monsieur Philippe VALLON présente le budget EAU établi par la Commission « Finances ». Ce budget s'équilibre à la somme de 130 691 euros en dépenses/recettes – section de Fonctionnement et s'équilibre à la somme de 173 759 euros en dépenses/recettes – section d'Investissement.

Après délibéré, le budget EAU est adopté à l'unanimité.

Il faudra envisager l'augmentation du prix de l'eau.

5° ONF

Pierre FAUGERE expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer quant aux coupes prévues sur les sections d'AUGERES et BAFFAUD

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Qu'une coupe aura lieu sur la section d'AUGERE (parcelle 4) : 350 M3 dont 150 m3 d'épicéa vendu soit 200 m3 délivrés
- Qu'une coupe aura lieu sur la section de BAFFAUD (parcelle 2) : 400 m3 de hêtres délivrés. La délivrance de ces coupes se fera en bord de route.

Pierre FAUGERE expose ensuite qu'il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'ONF pour la section de LOUBAZEIX ; celle-ci précise qu'une vente est ainsi prévue sur LOUBAZEIX (611 m3). Les bois seront mis en vente dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement négocié par l'ONF.

6° OUVERTURE CHEMINS A THEME

Roger GATIGNOL expose aux membres du conseil municipal, les projets de l'association « chemins et Patrimoines au Pays des Toupis » Il rappelle que celle-ci a pour but de contribuer à la mise en valeur et la préservation du petit patrimoine. Le pont de Machazeix est un pont Gaulois très rare en France. Afin de le mettre en valeur, il convient de procéder à l'ouverture de ce chemin d'accès ce qui permettrait par la suite, de faire un circuit de randonnée à thème.

Pierre FAUGERE fait remarquer pour sa part que tous les chemins devraient être ouverts. Philippe VALLON quant à lui, demande de prévoir le renforcement du Pont des Rouillades.

Après délibéré, 7 voix pour, 2 contres et 1 abstention, le conseil municipal se prononce favorable quant à l'ouverture du chemin de Machazeix.

Aucune participation financière ne sera demandée à la commune, par contre, une intervention ponctuelle des employés communaux aura lieu notamment pour enlever quelques pierres et ce, en accord avec le Maire.

7° LES PETITS PRINCES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il a participé à l'assemblée générale de l'association des Petits Princes. Il propose d'annuler la précédente délibération du conseil municipal et d'accepter à nouveau que la Commune de Chastreix adhère à l'association.

Elisabeth CHARBONNEL rappelle que Christophe SERRE avait en son temps, proposé à la commune d'adhérer à l'association et que durant les vacances de février, une garderie serait créée à la station de Chastreix Sancy, ce qui n'a jamais été fait.

Après délibéré, le conseil municipal, 4 contres, 3 pour et 3 abstentions décide de maintenir la précédente délibération et donc par conséquent, de ne plus adhérer à l'association « les Petits Princes ».

8° SPANC

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dernièrement concernant le SPANC ; Il propose ainsi aux membres du conseil municipal de consulter à nouveau des bureaux d'études tout en leur laissant un laps de temps supérieur à la première consultation.

Après délibérer, à l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation dans le cadre du SPANC et ainsi modifier le délai d'exécution jusqu'au 30 septembre 2017.

9° DIAGNOSTIC DE L'EAU

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de l'Agence de l'Eau tendant à préciser que le projet de diagnostic de l'eau peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 50 % mais si on décide d'intégrer une étude Patrimoine, le projet pourrait être subventionné à 70 %.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur le projet choisit ainsi que son mode de financement.

PROPOSITION 1 :	19 780 euros H.T.
50 % agence de l'eau soit	9 890 euros
30% conseil départemental soit	5 934 euros
Reste à la charge de la Commune :	3 956 euros H.T. + TVA

PROPOSITION 2 (avec étude patrimoine) :	28 590 euros H.T.
70 % agence de l'eau soit :	20 013 euros
10 % conseil départemental soit	2 859 euros
Reste à la charge de la commune :	5 718 euros H.T. + TVA

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition N°1.

10° ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Monsieur le Maire expose qu'il a été destinataire d'un chèque de remboursement établi par AXA Assurance dans le cadre du litige Commune de Chastreix/GATIGNOL Christian.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 780 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Delphine CHASSAGNE concernant l'acquisition d'un morceau du chemin rural situé derrière sa maison sise « au chu ». Le conseil municipal précise qu'il ne souhaite pas vendre et demande au Maire de faire une réponse à l'intéressée dans ce sens.
- Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de Monsieur VERGHEADE concernant un engagement contracté en 1986 par la municipalité de l'époque. Devant la complexité du dossier, il est décidé de faire appel à un juriste.
- Monsieur le Maire précise que la communauté de communes du Massif du Sancy lui a fait le point sur les loyers impayés au sein du multiple rural au bourg.
- Elisabeth CHARBONNEL demande si le dernier appartement est loué ; ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'en effet, depuis le 15 avril dernier, l'appartement occupé précédemment par Ernest VERGNOL a été loué à Monsieur PEYRAT Philippe.
- Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de Madame CLUSAZ concernant la station de Chastreix Sancy. Il est ainsi décidé de faire 2 réponses distinctes (1 à l'attention de Madame CLUSAZ et 1 à l'attention de Madame la Sous-Préfète)
- Jacques GALISSON demande si les comptes de la SEM doivent être approuvés par le conseil municipal. Elisabeth CHARBONNEL précise que non et que les membres du conseil municipal, présents lors du conseil municipal du 7 avril dernier, ont pris acte des comptes de la SEM. Jacques GALISSON demande si le Maire a des nouvelles concernant les pierres d'encaissement au chemin de la Réserve (sapinière du Mont) : Monsieur le Maire précise que Thierry LEROY de la Réserve doit venir lors d'un prochain conseil municipal et qu'il fera le point sur ce dossier
- Philippe VALLON précise que les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site web. Il va mettre en ligne le concours départemental de la race salers prévu le 03 septembre prochain
- Roger GATIGNOL demande au Maire s'il a invité Monsieur WAUQUIEZ pour le 03 septembre ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
- Christine GARDETTE fait le point sur la dernière réunion du CCAS et précise qu'un règlement a désormais été établi. Elle informe le conseil que Madame GENDRE ne souhaite plus faire partie du CCAS. Madame VERGNOL Monique est d'accord pour intégrer le CCAS
- Pierre FAUGERE demande si le Maire a rencontré les propriétaires du terrain dans le cadre du concours de la race salers. Le maire dit que cela a été fait.